

**Ville de BRUXELLES**  
**Madame G. SCHILLEBEECKX**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 54M/05 (M. L. Souabi)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1869/s.384  
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Marie-Christine, 232.  
Modification des châssis du rez-de-chaussée.

En réponse à votre lettre du 10 janvier 2006, en référence, reçue le 11 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 janvier 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble concerné par la demande se situe à la fois dans la zone de protection de la Maison communale de Laeken et dans une zicheel. La CRMS relève qu'il s'agit également d'un imposant immeuble éclectique, construit avant 1932 en briques et pierre bleue, qui occupe une position stratégique sur la place Emile Bockstael, à l'angle des rues Marie-Christine et Ketels.

La présente demande porte sur le remplacement des châssis du rez-de-chaussée par de nouveaux châssis en aluminium, avec modifications de certaines baies :

- alignement de l'allège de la baie de gauche selon le rythme existant (façade rue Marie-Christine);
- déplacement de la porte d'entrée vers la droite et création d'une rampe d'accès (pan incliné d'une longueur de 58cm) pour personne à mobilité réduite (façade E. Bockstael);
- rehaussement du linteau et fermeture par bardage métallique de la baie de droite (façade rue Ketels).

La CRMS s'interroge sur l'opportunité de ces travaux (justifiés par la seule réorganisation des bureaux du rez-de-chaussée) car ils ne constituent pas une amélioration de la situation existante.

La Commission invite la Ville à prendre en considération les remarques suivantes :

- elle demande de maintenir l'entrée axiale (face Bockstael) pour respecter la symétrie et l'harmonie de la façade.
- Elle demande que les faux plafonds restent suffisamment en retrait des fenêtres pour ne pas perturber la lisibilité des façades.

Une inversion dans la légende des matériaux apparaît dans l'élévation de la façade rue Ketels (petit granit et vitrage). La CRMS demande, en tout état de cause, de maintenir le vitrage des baies.

La suppression des grilles de ventilation dans les baies est positive.

Enfin, les plans mentionnent la rénovation à l'identique de la toiture (actuellement en ardoises naturelles) et du lanterneau. Aucune information technique n'étant jointe, la CRMS demande que les travaux soient effectués dans les règles de l'art pour ne pas porter atteinte à la qualité du bâtiment et aux perspectives vers et depuis la Maison communale.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.